MAIRIE DE – Saint Didier – Comtat Venaissin

BULLETIN D'INSCRIPTION PORTAGE DE REPAS

Je sousigné(e).....

Domicilié(e).....

.....

.....

Déclare vouloir recevoir les repas à compter du...../...../.....

Cochez les jours pour lesquels vous souhaitez bénéficier du portage de repas :

○ Lundi ○ Mardi ○ Mercredi ○ Jeudi ○ Vendredi ○ Samedi

Coordonnées téléphoniques.....

Né(e) le.....

Souhaite bénéficier du service de portage de repas mis en place par le CCAS de Saint-Didier.

Ce service consiste en la livraison d'un repas (entrée + plat principal + fromage et dessert, accompagné de pain, ainsi que potage et dessert pour le soir) du lundi au vendredi (en option : repas du samedi livré en plus le vendredi). La distribution est assurée quotidiennement entre 10h30 et 11h30. La présence du bénéficiaire durant cette plage horaire est obligatoire. Les commandes de repas se feront avant le mercredi, pour la semaine suivante. Tout repas non décommandé au plus tard la veille de la livraison sera dû. Les repas, d'un montant unitaire de 8 euros, seront payés d'avance par tickets vendus par planche de 6 (paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Le repas livré devra impérativement être consommé dans la journée.

Signature précédée de la mention
Lu et Approuvé

Mairie de Saint-Didier | 60, Le Cours- 84210 Saint-Didier
www.mairie-saint-didier.com | Tél.04.90.66.01.39